

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 11 avril 2012 à 18 h.

Présents : Mesdames : B. PICAUD, G. AUDIGIER, I. SALADINO,

Messieurs : G. FARGIER, L. PEREYRON, A. AUDIGIER, L. PEREYRON. J. ALEXANDRE

Procuration(s) : B. ARZALIER à G. FARGIER, D. VERNET à ALEXANDRE J.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : I.SALADINO : (vote unanimité)

1) Approbation du procès verbal du conseil du 12 mars 2012.

Le projet de procès verbal préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité.

2) Redevance eau des hameaux. Maintien du tarif de 2011 (82 € par foyer).

Vote : unanimité.

3) Subventions aux associations

Voici les montants proposés :

lutte cancer 55 €, lutte tuberculose 55 €, syndicat agricole 90 €, Association de pêche 45 €, ACCA 115 €, Béalière 110 €, don du sang 140 €, ADMR 145 €, Club des Bons moments 350 €, Amitié Randonnées 485 €, Jeunesse sportive Hautes Cévennes 70 €, Avenir de St Pierre 180 €.

Vote : unanimité.

4) Amortissement de la participation versée au Syndicat Mixte Ardèche Claire : la commune de St Pierre de Colombier a payé, en 2011, une contribution de 530,22 € au SMAC, pour participation aux investissements liés au schéma de cohérence des activités de loisirs. Il est proposé d'amortir cette somme sur une durée d'un an ; l'opération d'amortissement apparaîtra donc au budget général en dépenses de fonctionnement au compte 6811 et en recette d'investissement au compte 2802. Vote : unanimité.

5) Taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) :

Il est proposé une augmentation de 2,5 % du taux communal des trois taxes. Ce qui donne 1 412 € de recette supplémentaire. Vote unanimité.

	bases	taux 2011	Taux 2012	produit fiscal attendu
Taxe habitation	349 500	5,92	6,07	21 215
Taxe foncier bâti	436 600	7,25	7,43	32 439
Taxe foncier non bâti	7 800	52,26	53,57	4 178
				57 832

6) Budgets primitifs 2012 :

Budget général :

Le budget général proposé s'équilibre à 248 646 € en dépenses et recettes de fonctionnement. En investissement, il s'équilibre à 609 546 € en dépenses et recettes. Les dépenses consisteront au paiement des travaux d'éclairage public (18 602 €), d'enfouissement des réseaux de France Télécom (51 500 €), d'aménagement de la Traversée (il reste à payer 262 825 € suite au compte administratif 2011). Le prolongement de la route des Terrisses est projeté pour désenclaver les maisons isolées. La reprise du programme de goudronnage des routes des hameaux devient nécessaire. L'achat de matériel (changement des 2 ordinateurs de la mairie, panneaux de signalisation) est aussi budgetisé.

Vote : unanimité.

Budget Local commercial : le budget proposé s'équilibre à 35 246,11 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 36 758,34 € en dépenses et recettes d'investissement. Ce budget est uniquement impacté par la subvention d'équilibre d'un montant de 32 223,11 €. Vote : unanimité

Budget Eau et assainissement : le budget proposé s'équilibre à 175 310 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 411 706, 31 € en dépenses et recettes d'investissement. Les principales dépenses pour 2012 consistent au paiement des factures concernant les dernières tranches de l'assainissement collectif et à l'amélioration de la desserte en eau potable au hameau de Collanges-Basses. Vote : unanimité.

7) Transport scolaire :

Des parents d'élèves de St Pierre de Colombier demandent qu'un service de transport scolaire soit créé par le Département. Ceci en vue de transporter les enfants vers l'école de Meyras. La commune a conventionné avec Meyras. Cinq enfants sont concernés pour la rentrée de septembre 2012. Le Règlement Départemental des Transports exige un nombre minimal de 4 élèves pour un service destiné à des enfants du premier degré de l'enseignement. Pour être pris en compte, un élève doit être âgé d'au moins 5 ans et être domicilié à plus de 3 kilomètres de son établissement.

Le conseil municipal approuve la demande de création de transport scolaire à faire auprès du Conseil Général. vote : unanimité

8) Convention SATESE : (Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration).

Il est proposé que la commune conventionne avec le SATESE du Département de l'Ardèche pour le suivi de la station d'épuration. Ce contrat se fait par l'établissement d'une convention en d'une durée de trois ans. (320 € par an). Ce suivi se fait par des visites de contrôle, des analyses, des conseils, des formations. Vote unanimité.

9) Mise en place d'un fonds de concours (voirie) 2012.

Le Maire rappelle que le programme Cap Territoire du Conseil Général a pris fin. En 2012, ce programme est remplacé par l'attribution directe à chaque commune d'un fonds de solidarité qui peut être affecté librement sur les projets communaux. L'enveloppe 2012 de la commune est de 12 450 €. La CDC « Source de l'Ardèche » propose pour 2012 de mettre en place un « bonus communautaire » équivalent à 100 % du fonds de solidarité de chaque commune. Ce bonus sera appliqué dans le cas où la commune reverse 100 % de son fonds de solidarité à la CDC sous forme d'un fonds de concours, correspondant à 50 % du montant des travaux qui seront alors réalisés sur la commune sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place ce fonds de concours afin de bénéficier du bonus communautaire de 100 %, et d'affecter l'enveloppe totale de la commune aux travaux suivants : Revêtement des routes d'Hautezac et Guilhen, mur de soutènement route des Clausses.

Avec cette intervention de la communauté de communes, la commune va pouvoir financer 29 780, 40 € TTC de travaux. Vote : unanimité.

10) Comptes rendus des réunions des syndicats intercommunaux,

Syndicat mixte Ardèche Claire (comité syndical du jeudi 5 avril 2012).

Approbation du pv du CS du 8 mars 2012. Hydrologie des cours d'eau, sécheresse. Point sur les travaux en cours. Compte rendu des délégations consenties par le comité syndical, Demande d'avis au CTP sur le ratio promu/promouvable. Régime indemnitaire 2012. BP 2012. Cr2ation d'emploi au sein du service administratif. Convention de partenariat avec le CNFPT pour les actions de formations payantes.

SEBA : comité syndical du 26 mars 2012 : Conséquences du gel sur le service AEP. Dévolution des marchés publics toilette des délibérations antérieures. Contrôle des raccordements aux eaux usées et PFB. Comptes administratifs 2011. Comptes de gestion 2011. DM 2012. Ouverture d'un poste d'adjoint technique.